ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 45840

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le fait que les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) deviennent en partie des établissements d'hospitalisation et ont besoin du personnel indispensable. À ce titre, le décret devant créer des « médecins coordonnateurs » à raison d'un quart de poste pour soixante lits n'est toujours pas pris. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la solidarité, de la santé et de la famille sur la nécessité d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, notamment en précisant le rôle et les missions du médecin coordonnateur. Ce décret a été soumis à la concertation des différents partenaires et est actuellement en cours de finalisation afin de pouvoir être soumis à l'avis du Conseil d'État.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45840
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6202
Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 166